



**BUREAU DU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 15 décembre 2023**

# DELIBERATIONS

## I) DELIBERATIONS

**N°2023-4-A :** Sortie de biens de l'inventaire et de l'actif

**N°2023-4-B :** Autorisation de Ventes de biens aux enchères

**N°2023-4-C :** Adhésion à la CACIC Centrale de référencement en conseil santé.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 décembre 2023 à 16H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 27 novembre 2023

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 3

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT.

### Délibération N° DEL2023-4-A SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 3

- Contre : 0

#### LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Considérant le renouvellement de l'actif,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- De constater la désaffectation des biens listés ci-dessous
- D'approuver leur déclassement du domaine public
- D'autoriser la sortie de ces biens de l'inventaire et de l'actif selon le type de cession proposée ci-dessous
- D'autoriser le président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette délibération et à passer les écritures comptables correspondantes

#### Cessions à titre onéreux

intitulé	Immat.	année d'achat	nature	n'inventaire	type sortie	valeur initiale	durée amort	VNC 31/12/23
1 VL (Véhicule d'interventions diverses léger) / Peugeot Partner	456 TK 87	2003	2182	20030197	Ventes aux enchères	10 802.99 €	12	0 €
1 VTU (Véhicule Tous Usages) / Peugeot Boxer	GN-562-BH (Ex 1757 TD 87)	2002	2182	20020384	Ventes aux enchères	23 363.08 €	15	0 €

## Réformes

intitulé	Immat.	année d'achat	nature	n'inventaire	type sortie	valeur initiale	durée amort	VNC 31/12/23
1 VL Duster	GK-690-GA	2022	21561	20220072	Réforme (véhicule endommagé)	22 008,27 €	0	22 008,27 €
SIRENE Nø59		1983	217532	19830003	Réforme	1 136,01 €	20	340,81 €
1 LOGICIEL MEDICAL - ACOMPTE 1		2012	2051	20120024	Réforme	29 407,24 €	10	0 €
COPIEUR		2017	2183	20170029	Réforme	21 060,00 €	5	0 €
KIWI SYSLOG		2017	2051	20170054	Réforme	318,00 €	10	127,20 €
CERTIFICAT CERTINOMIS		2017	2051	20170118	Réforme	276,00 €	10	110,40 €
CERTIFICAT SRCI		2018	2051	20180018	Réforme	480,00 €	4	0 €
DISQUE DUR		2018	2183	20180037	Réforme	383,40 €	4	0 €
SERVEUR EXCHANGE		2018	2051	20180040	Réforme	843,36 €	10	421,66 €
MATERIEL INFORMATIQUE		2018	21532	20180042	Réforme	396,00 €	4	0 €
CLES USB		2018	2183	20180044	Réforme	390,00 €	4	0 €
CASQUE CTA		2018	2183	20180047	Réforme	2 786,57 €	4	0 €
PHOTOCOPIEUR 1ER ETAGE		2018	2183	20180105	Réforme	7 462,80 €	5	0 €
SERVEUR READYNAS 422		2018	2183	20180138	Réforme	574,80 €	4	0 €
IMPRIMANTE		2018	2183	20180151	Réforme	3 029,88 €	5	0 €
INTERVENTION SUR CUCM		2018	21538	20180178	Réforme	1 014,00 €	4	0 €
FORMATION LEGO		2019	21532	20190028	Réforme	2 960,00 €	10	776,00 €
CERTIFICAT RGS		2019	2051	20190029	Réforme	1 260,00 €	4	0 €
2 CERTIFICATS SIGNATURES RGS		2019	2051	20190086	Réforme	756,00 €	4	0 €
1 CERTIFICAT WILD SSL		2019	2051	20190094	Réforme	917,63 €	4	0 €
ZOOM CONFÉRENCES		2020	2051	20200039	Réforme	4 881,60 €	4	220,40 €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20231215-DEL2023-4-A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023



Signé électroniquement par le SDIS 87,  
le 20/12/2023,  
par Pierre Allard, Président.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 décembre 2023 à 16H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 27 novembre 2023

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 3

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT.

### **Délibération N° DEL2023-3-B AUTORISATION DE VENTE DE BIENS AUX ENCHERES**

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 3

- Contre : 0

Dans le cadre du renouvellement de son patrimoine mobilier, le SDIS procède au remplacement régulier de véhicules et matériels hors d'usage ou trop âgés.

Certains sont toutefois encore en état de marche et peuvent faire l'objet d'une vente effectuée dans le cadre des enchères publiques sur internet.

Ce dispositif vise, à la foi, à donner une seconde vie à certains biens et à retirer quelques recettes de cette vente pour notre établissement.

#### **LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2021-3-2 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à vendre, en l'état, aux enchères, les biens ci-après.

intitulé	Immat.	année d'achat	km	commentaires	valeur initiale	VNC 31/12/23
1 VL (véhicule léger d'état major) Citroën C3 berline	AA-658-WT	2009	102 672	Dégâts carrosserie suite choc avant droit Moteur et boîte de vitesse fonctionnent	11 818.00 €	0 €
1 VL (Véhicule d'interventions diverses léger) Citroën Berlingo	354 VB 87	2007	146 520	Phare cassé suite choc avant gauche Moteur et boîte de vitesse fonctionnent	11 140.05 €	0 €
1 VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes)	AC-707-KL	2009	134 582	véhicule roulant / Défaut embrayage / Etat propre	75 516.14 €	0 €
1 VLHR (véhicule léger hors route) 1 porte char	6395 TK 87	2004	73 830	épave	27 645,88 €	0 €
	6116 TQ 87	2013	-	remorque pour ferraille	13 362.00 €	0 €
1 VL (véhicule d'intervention diverse léger)/peugeot partner	456 TK 87	2003	105 389	Véhicule roulant / Etat propre	10 802.99 €	0 €
1 VTU (véhicule tout usage)/peugeot boxer	GN-562-BH (ex 1757 TD 87)	2002	150 868	Véhicule roulant/choc capot avant	23 363.08 €	0 €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20231215-DEL2023-4-B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Signé électroniquement par le SDIS 87,  
le 20/12/2023,  
par Pierre Allard, Président.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 décembre 2023 à 16H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 27 novembre 2023

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 3

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT.

#### Délibération N° DEL2023-4-C ADHESION CACIC

**Ont pris part au vote :** M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT.

**Dénombrément suffrages :**

- Pour : 3

- Contre : 0

Dans une logique de recherche d'économies et de mutualisation de moyens tout en optimisant la qualité de réponse des fournisseurs, le SDIS 87 a la possibilité de rejoindre la CACIC : Centrale de référencement en conseil santé.

Créée depuis 1976, la CACIC est une centrale de référencement dans les domaines sanitaires et médico-social. Elle sélectionne des fournisseurs et négocie les conditions commerciales.

Ainsi, dans le domaine médical ce sont près de 65 000 références négociées auprès de 300 fournisseurs. Ce seul domaine regroupe les besoins en pharmacie, dispositifs médicaux et biomédical.

Cette centrale comporte à ce jour 2 400 adhérents dont un certain nombre de SDIS.

L'adhésion pour le SDIS 87 est gratuite, la CACIC se rémunère sur les fournisseurs référencés par rapport au pourcentage du chiffre d'affaire annuel réalisé par eux liés aux achats effectués sur leur site.

Les besoins du SDIS 87 sont exprimés au travers de la nomenclature NADEGE. Cette nomenclature liste de manière homogène les familles de produits ou de services nécessaires au fonctionnement du SDIS.

Dans le cadre des achats réalisés par la Pharmacie à Usage Interne (PUI), les besoins sont principalement recensés dans la famille 18 - Produits de Santé - qui comporte 76 sous-famille. Ils sont inférieurs au seuil règlementaire de 40 000 € HT par année et par numéro de nomenclature.

Pour l'ouverture de notre compte auprès de la CACIC, il est nécessaire de signer un acte d'engagement par catégories d'achat entre le SDIS 87 et cette dernière pour une durée de 4 ans maximum.

Ainsi, la CACIC s'engage à mettre à disposition un référentiel de fournisseurs pour nos besoins en pharmacie, dispositifs médicaux et biomédical pour permettre ainsi l'émission de bons de commande successifs par le SDIS 87.

#### LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

VU, le Code de la Commande Publique,

VU, le rapport de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE**, à l'unanimité, d'autoriser le Président,

A signer les différents actes d'engagement avec la CACIC.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20231215-DEL2023-4-C-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023



Signé électroniquement par le SDIS 87,  
le 20/12/2023,  
par Pierre Allard, Président.